



1 place Charles Mourier  
30260 Quissac

04 66 77 30 02

mairie@ville-quissac.fr

04 66 77 56 31

DÉPARTEMENT DU GARD

MAIRIE DE QUISSAC

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de QUISSAC s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Serge CATHALA, Maire de Quissac.

Date de convocation : le 15 avril 2026

Date d'affichage : le 15 avril 2026

Conseillers en exercice : 27

Présents : 22

Votants : 22+5 = 27

Votants par procuration : 5

Absents excusés : 0

**Présents :**

BERTHOLAT Aurélie – BOUCHERIGUENE Alain – BRUNEL Isabelle – CATHALA Serge – CHALIER Rémi – CHAUDOREILLE Claudine – CHAZEL Muriel – CRES Elodie – DREVON Nicolas – FIOREZZANO Johan – GRAILHE Philippe – HAGEN Aurélie – LE ROUX Laëtizia – LEFORT Eveline – MOH Cyril – PELAPRAT Jean – PERRY Julien – PORTMANN Jeanne – PRINCE Christine – RIBOT Johana – SANCHEZ Jeannette – VINCANT Olivier

**Procurations :**

CHAZEL Robert à CATHALA Serge

GOMEZ Magdalena à SANCHEZ Jeannette

ESTOR Adrien à PERRY Julien

NOHARET Alexandre à FIOREZZANO Johan

BOURHIL Mohamed à CHALIER Rémi

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :**

SANCHEZ Jeannette

**Début de séance :** 19H00

## Délibération n°037/2026 : Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal du conseil municipal du 02 avril 2026

Rapporteur Serge CATHALA

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,

**CONSIDERANT** que les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

**CONSIDERANT** qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

### APPROUVE à l'unanimité

- La désignation de Madame Jeannette SANCHEZ en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 28 avril 2026

Serge CATHALA rappelle que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 avril 2026 a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

Il précise qu'aucune observation n'est parvenue en mairie à ce jour.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,  
Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

### ADOpte à l'unanimité

- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 avril 2026

## Délibération n°038/2026 : Vote des taux d'imposition exercice 2026

Rapporteur Julien PERRY

Julien PERRY rappelle pour mémoire les taux communaux votés en 2025 :

TAXE	TAUX 2025	BASES	PRODUIT 2025
TAXE FONCIERE BATI	45.81 %	3 855 000	1 765 976 €
TAXE FONCIERE NON BATI	67.50 %	51 400	34 695 €
TAXE D'HABITATION (Résidences secondaires et logements vacants)	12.60 %	642 700	80 980 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 881 651 €</b>
<i>RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2025</i>			
<i>Allocations compensatrices</i>			<b>16 054 €</b>
<i>CONTRIBUTION (Coefficient correcteur)</i>			<b>-299 997 €</b>
<b>RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES 2025</b>			<b>1 597 708 €</b>

Il propose en 2026 de reconduire les taux communaux votés en 2025 :

TAXE	TAUX 2026	BASES	PRODUIT 2026
TAXE FONCIERE BATI	45.81 %	3 822 000	1 750 858 €
TAXE FONCIERE NON BATI	67.50 %	45 500	30 713 €
TAXE D'HABITATION	12.60 %	508 600	64 084 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 845 655 €</b>
<i>RESSOURCES FISCALES INDEPENDANTES DES TAUX VOTES EN 2026</i>			
<i>Allocations compensatrices</i>			<b>17 791 €</b>
<i>CONTRIBUTION (Coefficient correcteur)</i>			<b>-297 444 €</b>
<b>RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES 2026</b>			<b>1 566 002 €</b>

Arrivée d'Elodie CRES à 19h03.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Considérant les bases prévisionnelles et les produits attendus pour 2026 de la taxe d'habitation, de la taxe du foncier non bâti et de la taxe du foncier bâti,

Considérant les besoins et le budget prévisionnel de la commune de Quissac,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'unanimité

- De fixer pour 2026 les taux des Taxes d'Habitation, du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti comme suit :

TAXES	TAUX 2026
TAXE FONCIERE BATI	45.81 %
TAXE FONCIERE NON BATI	67.50 %
TAXE D'HABITATION	12.60 %

- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à la présente décision.

## Délibération n°039/2026 : Vote du budget principal exercice 2026

Rapporteur Julien PERRY

ANNEXE 1

Julien PERRY expose les conditions de préparation du budget général 2026 et propose que celui-ci soit voté par chapitre à main levée. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Julien PERRY détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

*Rémi CHALIER ne comprend pas que la taxe d'aménagement soit budgétisée à hauteur de seulement 10 000 € au vu des constructions réalisées sur la commune. Serge CATHALA explique qu'en 2022, l'ensemble de la gestion de la taxe d'aménagement a été confiée à la DGFIP alors qu'auparavant, l'administration fiscale n'en assurait que le recouvrement tandis que les directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) assuraient sa liquidation. Cette réforme de simplification n'a toutefois pas été accompagnée des transferts de moyens et de personnels suffisants. La DGFIP a reconnu des difficultés dans la mise en œuvre de la réforme, qui ont contribué aux retards d'encaissement. Par ailleurs, la réforme de 2022 a modifié le calendrier d'exigibilité de la taxe d'aménagement, entraînant des reports supplémentaires : Initialement, la taxe était exigible pour une partie à la délivrance de l'autorisation d'urbanisme, puis 24 mois après pour le solde et désormais, la taxe est exigible sur déclaration à la date d'achèvement des travaux.*

Le Conseil municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L2343-2,  
Considérant le résultat d'exécution du budget 2025 et l'affectation des résultats 2026 du budget principal en date du 09 mars 2026,  
Considérant que les budgets 2026 doivent être votés avant le 30 avril 2026,  
Considérant les produits attendus des taxes d'habitation, du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

### PROCEDE au vote par chapitre

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITION	VOTES EXPRIMES
<b>DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	805 200.00	23 voix POUR 4 ABSTENTIONS (BOURHIL Mohamed, CHALIER Rémi, CHAZEL Muriel, PORTMANN Jeanne)
012	Charges de personnel et frais assimilés	995 350.00	Unanimité
014	Atténuations de produits	10 200.00	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	1 161 600.00	Unanimité
66	Charges financières	55 500.00	Unanimité
67	Charges spécifiques	3 000.00	Unanimité
023	Virement à la section d'investissement	387 094.00	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 956.00	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 433 900.00</b>	
<b>RECETTES</b>			
013	Atténuations de charges	5 000.00	Unanimité
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	69 000.00	Unanimité
73	Impôts et taxes	270 700.00	Unanimité
731	Fiscalité locale	1 666 000.00	Unanimité
74	Dotations et participations	1 067 200.00	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	356 000.00	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 433 900.00</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITION	VOTES EXPRIMES
<b>DEPENSES</b>			
20	Immobilisations incorporelles	100 000.00	Unanimité
204	Subventions d'équipement versées	260 000.00	Unanimité
21	Immobilisations corporelles	1 551 674.84	Unanimité
23	Immobilisations corporelles en cours (dont 500 000 € RAR)	2 500 000.00	Unanimité
16	Emprunts et dette assimilées	189 000.00	Unanimité
041	Opérations patrimoniales	153 136.52	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>4 753 811.36</b>	
<b>RECETTES</b>			

13	Subventions d'investissement (dont 87 780 € RAR)	1 002 380.00	Unanimité
16	Emprunts et dette assimilées	1 400 000.00	Unanimité
10	Dotations, fonds divers et réserves <i>Dont excédent de fct capitalisé (1068) de 1 145 774.31 €</i>	1 374 774.31	Unanimité
021	Virement de la section de fonctionnement	387 094.00	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 956.00	Unanimité
041	Opérations patrimoniales	153 136.52	Unanimité
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	420 470.53	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>4 753 811.36</b>	

## ADOPTÉ à la majorité le budget principal 2026

Pour mémoire, montants totaux des chapitres adoptés du budget principal 2026 par section :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 433 900.00	3 433 900.00
<b>INVESTISSEMENT</b>	4 753 811.36	4 753 811.36
<b>TOTAL</b>	<b>8 187 711.36</b>	<b>8 187 711.36</b>

### Délibération n°040/2026 : Vote du budget Eau exercice 2026

Rapporteur Julien PERRY

ANNEXE 2

Julien PERRY expose les conditions de préparation du budget de l'eau 2026 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Julien PERRY détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L2343-2,

Considérant le résultat d'exécution du budget 2025 et l'affectation des résultats 2026 du budget eau en date du 09 mars 2026,

Considérant que les budgets 2026 doivent être votés avant le 30 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

### PROCEDE au vote par chapitre

SECTION D'EXPLOITATION			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
<b>DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	104 000.00	23 voix POUR 4 ABSTENTIONS (BOURHIL Mohamed, CHALIER Rémi, CHAZEL Muriel, PORTMANN Jeanne)
014	Atténuations de produits	79 000.00	Unanimité
65	Autres charges de gestion courante	15 000.00	Unanimité
66	Charges financières	20 000.00	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	50 000.00	Unanimité

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	169 441.54	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>437 441.54</b>	
<b>RECETTES</b>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	384 723.06	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	300.00	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 418.48	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>437 441.54</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>PROPOSITIONS</b>	<b>VOTES EXPRIMES</b>
<b>DEPENSES</b>			
20	Immobilisations incorporelles	1 000.00	Unanimité
21	Immobilisations corporelles (dont 600 000 € RAR)	1 606 927.74	23 voix POUR 4 ABSTENTIONS (BOURHIL Mohamed, CHALIER Rémi, CHAZEL Muriel, PORTMANN Jeanne)
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000.00	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	52 418.48	Unanimité
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	216 530.90	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 916 877.12</b>	
<b>RECETTES</b>			
13	Subventions d'investissement (dont 480 000 € RAR)	671 482.00	Unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000.00	23 voix POUR 4 ABSTENTIONS (BOURHIL Mohamed, CHALIER Rémi, CHAZEL Muriel, PORTMANN Jeanne)
10	Dotations, fonds divers et réserves (excédent de fct capitalisé (1068))	75 953.58	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	169 441.54	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 916 877.12</b>	

### ADOpte à la majorité le budget eau 2026

Pour mémoire, montants totaux des chapitres adoptés du budget eau 2026 par section :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FONCTIONNEMENT</b>	437 441.54	437 441.54
<b>INVESTISSEMENT</b>	1 916 877.12	1 916 877.12
<b>TOTAL</b>	<b>2 354 318.66</b>	<b>2 354 318.66</b>

### Délibération n°041/2026 : Vote du budget Assainissement exercice 2026

Rapporteur Julien PERRY

**ANNEXE 3**

Julien PERRY expose les conditions de préparation du budget de l'assainissement 2026 et propose que celui-ci soit voté par chapitre. Cette proposition reçoit l'aval unanime de l'assemblée.

Julien PERRY détaille alors les montants des dépenses et des recettes pour chaque section.

Jeanne PORTMANN demande si la commune dispose d'un AMO pour le renouvellement de la DSP et si les honoraires sont budgétisés. Serge CATHALA lui répond positivement au vu de la technicité nécessaire à l'établissement de la procédure.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1, L 2311-1 à L2343-2,

Considérant le résultat d'exécution du budget 2025 et l'affectation des résultats 2026 du budget assainissement en date du 09 mars 2026,

Considérant que les budgets 2026 doivent être votés avant le 30 avril 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

### PROCEDE au vote par chapitre

SECTION D'EXPLOITATION			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
<b>DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	308 500.00	23 voix POUR 4 ABSTENTIONS (BOURHIL Mohamed, CHALIER Rémi, CHAZEL Muriel, PORTMANN Jeanne)
65	Autres charges de gestion courante	14 000.00	Unanimité
66	Charges financières	23 000.00	Unanimité
67	Charges exceptionnelles	50 000.00	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 022.74	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>486 522.74</b>	
<b>RECETTES</b>			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	377 370.68	Unanimité
75	Autres produits de gestion courante	300.00	Unanimité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 852.06	Unanimité
002	Excédent d'exploitation reporté	100 000.00	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>486 522.74</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
<b>DEPENSES</b>			
21	Immobilisations corporelles (dont 200 000 € RAR)	1 554 438.37	23 voix POUR 4 ABSTENTIONS (BOURHIL Mohamed, CHALIER Rémi, CHAZEL Muriel, PORTMANN Jeanne)
16	Emprunts et dettes assimilées	25 000.00	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 852.06	Unanimité
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 588 290.43</b>	
<b>RECETTES</b>			

13	Subventions d'investissement (dont 100 000 € RAR)	255 680.00	Unanimité
16	Emprunts et dettes assimilées	1 000 000.00	23 voix POUR 4 ABSTENTIONS (BOURHIL Mohamed, CHALIER Rémi, CHAZEL Muriel, PORTMANN Jeanne)
10	Dotations, fonds divers et réserves ( <i>excédent de fct capitalisé (1068)</i> )	159 331.10	Unanimité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 022.74	Unanimité
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	82 256.59	Unanimité
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 588 290.43</b>	

## ADOpte à la majorité le budget assainissement 2026

Pour mémoire, montants totaux des chapitres adoptés du budget assainissement 2026 par section :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	486 522.74	486 522.74
INVESTISSEMENT	1 588 290.43	1 588 290.43
<b>TOTAL</b>	<b>1 940 128.73</b>	<b>1 940 128.73</b>

## Délibération n°042/2026 : Vote des subventions aux associations 2026

Rapporteur Laëtitia LE ROUX

Laëtitia LE ROUX rappelle que le dossier de demande de subvention était en ligne sur le site Internet de la ville et que les associations devaient le retourner au service vie locale avant le 30 mars 2026.

Après étude de chaque dossier, Laëtitia LE ROUX présente les montants des subventions proposés par la commission communication - vie associative, culturelle et festive.

*Nicolas DREVON demande ce que fait l'association les Covins quissacois. Laëtitia LE ROUX répond qu'ils vont animer trois soirées vigneronnes en Vièle. (Mai, juin et juillet)*

*Muriel CHAZEL demande pourquoi les associations ESCALADONF et QUISSAC GOSPEL n'ont pas obtenu de subventions. Laëtitia LE ROUX répond que les deux conditions cumulatives obligatoires (siège social et activités et/ou manifestations sur la commune) inscrites sur le dossier de demande de subvention 2026 n'étaient pas respectées pour ces deux associations. (En l'occurrence le siège social).*

*Muriel CHAZEL aurait souhaité que ces deux associations soient prévenues en amont du conseil municipal car elles avaient bénéficié de subventions l'année dernière. Serge CATHALA souligne que les conditions étant bien précisées sur le dossier, les élus se doivent de les appliquer pour traiter équitablement toutes les demandes. Julien PERRY ajoute que l'objectif de la municipalité est de toujours améliorer la complétude et l'étude des dossiers.*

Le conseil municipal,

Considérant les dossiers de demande de subvention comprenant les éléments comptables remis par les associations,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

### DECIDE à la majorité

- De verser les subventions 2026 aux associations comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANTS PROPOSES 2026	VOTES EXPRIMES
AAPPMA (Pêche)	800 €	Unanimité

ACNA (Athlétisme-course nature)	800 €	Unanimité
ANCIENS JEUNES	400 €	Unanimité
APE LES POUSSINS (Carnaval-Halloween)	3 000 €	Unanimité
AQB (Basket)	2 800 €	Unanimité
AQTT (Tennis de table)	1 500 €	Unanimité
AQVTT	700 €	Unanimité
AS COLLEGE	1 000 €	Unanimité
ASSO DU PONT	1 500 €	Unanimité
CARREFOUR DU RAIL	250 €	Unanimité
COMITE DES FETES QUISSAC FERIA	14 000 €	Unanimité Johan FIORENZANO ne participe pas au vote
COMITE DES FETES QUISSAC VIELE	10 000 €	Unanimité
CHASSEURS REUNIS	450 €	Unanimité
COUTACH EVASION	800 €	Unanimité
COUTACH SCRABBLE BELOTE	200 €	Unanimité
COVINS QUISSACOIS	500 €	Unanimité
DE FIL EN AIGUILLES	300 €	Unanimité
DIMANCHES VERTS	1 000 €	23 voix POUR et 4 voix CONTRE (BOURHIL Mohamed, CHALIER Rémi, CHAZEL Muriel, PORTMANN Jeanne)
ENVIE D'ENVIRONNEMENT	1 000 €	Unanimité
FETE NATIONALE DU 14 JUILLET	6 000 €	Unanimité
GALLIA CLUB	5 200 €	Unanimité Johan FIORENZANO ne participe pas au vote
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE QUISSACOISE	600 €	Unanimité
JUDO CLUB QUISSACOIS	2 800 €	Unanimité
MAGUELONES	300 €	Unanimité
MEMOIRE PAR LE JEU	150 €	Unanimité
OBJECTIF PHOTO QUISSAC	200 €	Unanimité
PIEMONT CEVENOL TWIRLING	200 €	Unanimité
PIEMONT MUSICAL	1 800 €	Unanimité
QUISSAC PETANQUE	1 500 €	Unanimité
TAEKWONDO BODY TRAINING	200 €	Unanimité
TAUREAUX DU COUTACH (Baseball)	250 €	Unanimité
TEAM VELO 30	500 €	Unanimité
TEL EST TON CŒUR	4 000 €	26 voix POUR et 1 ABSTENTION (PORTMANN Jeanne)
VOLLEY BALL CLUB COUTACH	500 €	Unanimité
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>65 200 €</b>	

- Que les crédits budgétaires sont inscrits au budget principal 2026
- Que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association

## Délibération n°043/2026 : Détail de l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques » - Budget principal Exercice 2026

Rapporteur Laëtitia LE ROUX

Laëtitia LE ROUX explique que Madame la trésorière, Elodie HERNANDEZ, a invité la commune à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputés sur l'article 623 « Publicité, publications, relations publiques ».

Rémi CHALIER demande le coût des feux d'artifice du 14 juillet. Laëtitia LE ROUX répond qu'ils s'élèvent à un montant de 8 000 €.

Le Conseil municipal,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité**

D'imputer sur l'article 623, pour un montant total de 108 550 € au budget principal 2026, les différents groupes de dépenses suivants :

- 63 000 € de dépenses liées aux escapades (spectacles, Guso, traiteur, boissons, publicité, SACEM ...)
- 33 550 € de dépenses liées aux divers évènements communaux : commémorations, inaugurations, Noël dans les rues, vœux, salon du livre, élections, réunions (Fleurs/gerbes, apéritifs, spectacles, drapeaux, médailles, cartes d'invitation, publicité, feux d'artifice, cadeaux ...)
- 12 000 € de dépenses liées à la Gazette Quissacoise

## **Délibération n°044/2026 : Modification et approbation du schéma directeur d'assainissement**

Rapporteur Isabelle BRUNEL

**ANNEXE 4**

Isabelle BRUNEL rappelle que la commune de Quissac avait confié au cabinet Cereg la mission d'élaborer son schéma directeur d'assainissement.

Conformément à la réglementation, un programme de travaux doit être établi suite à l'élaboration d'un diagnostic du fonctionnement du système d'assainissement.

Celui-ci a donc été approuvé par délibération n°086.2025 lors du conseil municipal du 15 décembre 2025.

Cependant des études complémentaires ont été menées et ont pour conséquence de modifier ce programme de travaux.

Cette étude complémentaire a permis d'aboutir à la mise en place d'un programme de travaux cohérent et hiérarchisé en fonction des dysfonctionnements recensés, des obligations réglementaires et des attentes et perspectives d'évolution de la commune.

Ci-joint le rapport du programme de travaux V2 auquel ont été intégrés les résultats complémentaires comme suit :

### **Dans la partie Etat des lieux – diagnostic**

Intégration d'un chapitre compléments au diagnostic (B.V. à B.V.3.2) pages 31 et 32

### **Dans la partie Programme de travaux**

Ajout des actions éliminations des ECP

- Action 8 – Chemin de Campagne
- Action 9 – Route d'Anduze
- Action 10 – Route de Sauve
- Action 11 – Voie Romaine
- L'ancienne Action 8 devient Action 12 – Réhabilitation de la STEU
- Les autres actions sont conservées
- Dans la dernière action Gestion patrimoniale, les tronçons des actions 8 à 11 ont été supprimés car prévus dans la partie élimination des ECP

Ainsi, il est proposé d'approuver le schéma directeur d'assainissement modifié afin d'engager la commune dans un programme de travaux prioritaires jusqu'en 2040.

SDA QUISSAC					
N°	Actions proposées	Montant HT estimé (y compris imprévus)	Montant HT - sans prise en compte des subventions		
			Priorité 1 (2025-2033)	Priorité 2 (2030-2035)	Priorité 3 (2035-2043)
1	Action 1 - Travaux ponctuels sur regards	22 000 €	22 000 €		
2	Action 2 - Suppression des intrusions d'eaux pluviales	88 000 €	88 000 €		
3	Action 3 - Elimination des ECP - Rue du 11 Novembre	175 000 €	175 000 €		
4	Action 4 - Elimination des ECP - Rue du Lac	290 000 €	290 000 €		
5	Action 5 - Elimination des ECP - Route de Saint Théodort	115 000 €	115 000 €		
6	Action 6 - Elimination des ECP - Rue des Jardins	312 500 €	312 500 €		
7	Action 7 - Elimination des ECP - Route de Montpellier	180 000 €	180 000 €		
8	Action 8 - Elimination des ECP - Chemin de Campagne	310 000 €	310 000 €		
9	Action 9 - Elimination des ECP - Route d'Anduze	370 000 €	370 000 €		
10	Action 10 - Elimination des ECP - Route de Sauve	435 000 €	435 000 €		
11	Action 11 - Elimination des ECP - Voie Romaine	225 000 €	225 000 €		
12	Action 12 - Réhabilitation de la station d'épuration	732 000 €	732 000 €		
13	Action 13 - Extension - Route de Montpellier	430 000 €	430 000 €		
14	Action 14 - Extension Zone Uca Campredon	920 000 €		920 000 €	
15	Action 15 - Extension Zone Uca La Deveze	930 000 €		930 000 €	
16	Action 16 Gestion Patrimoniale - travaux d'opportunités	755 000 €			755 000 €
<b>Montant HT des Travaux :</b>			<b>3 684 500 €</b>	<b>1 850 000 €</b>	<b>755 000 €</b>

Arrivée d'Adrien ESTOR à 20h03.

Rémi CHALIER demande ce que signifie le sigle ECP. Serge CATHALA répond eau claire parasite.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-8 et suivants,

Vu le Code de l'environnement,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'unanimité

- D'approuver le schéma directeur d'assainissement modifié de la commune de Quissac
- De charger le maire, ou son représentant dûment habilité, de signer tout document et d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

# Délibération n°045/2026 : Désignation des membres des commissions thématiques de la communauté de communes du Piémont cévenol

Rapporteur Serge CATHALA

Serge CATHALA explique qu'à la suite des délibérations relatives à la création des commissions thématiques de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, adoptées lors des conseils communautaires du 8 avril 2026 et du 22 avril 2026, il y a lieu de désigner les conseillers municipaux qui y siègeront.

Pour mémoire :

-le nombre maximal de membres dans chaque commission est fixé à 34 soit potentiellement 1 représentant par commune.

-chaque commission sera composée d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

-le délégué suppléant participe à la commission uniquement en cas d'absence du délégué titulaire

-les commissions sont ouvertes à tous les conseillers municipaux (donc de fait à chaque délégué communautaire)

-les délégués titulaires et suppléants des commissions communautaires sont désignés par délibération du conseil municipal de chaque commune membre.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-22,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

## DECIDE à l'unanimité

- De désigner les membres des commissions thématiques de la communauté de communes du Piémont cévenol suivants :

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	NOM	PRENOM
TITULAIRE	PELAPRAT	Jean
SUPPLEANT	LEFORT	Eveline

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	NOM	PRENOM
TITULAIRE	PERRY	Julien
SUPPLEANT	CATHALA	Serge

GEMAPI ET SPANC	NOM	PRENOM
TITULAIRE	BRUNEL	Isabelle
SUPPLEANT	ESTOR	Adrien

GESTION DURABLE DES DECHETS	NOM	PRENOM
TITULAIRE	CHALIER	Rémi
SUPPLEANT	CHAZEL	Robert

FINANCES	NOM	PRENOM
TITULAIRE	CRES	Elodie
SUPPLEANT	PRINCE	Christine

TOURISME, PATRIMOINE ET ATTRACTIVITÉ	NOM	PRENOM
TITULAIRE	HAGEN	Aurélie
SUPPLEANT	CHAUDOREILLE	Claudine

EMPLOI, FORMATION, INSERTION	NOM	PRENOM
TITULAIRE	RIBOT	Johana
SUPPLEANT	SANCHEZ	Jeannette

PROJET DE TERRITOIRE, PST, CISPD	NOM	PRENOM
TITULAIRE	CATHALA	Serge
SUPPLEANT	GRAILHE	Philippe

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE	NOM	PRENOM
TITULAIRE	PRINCE	Christine
SUPPLEANT	BERTHOLAT	Aurélie

INFRASTRUCTURES ET TRANSITION ENVIRONNEMENTALE	NOM	PRENOM
TITULAIRE	ESTOR	Adrien
SUPPLEANT	NOHARET	Alexandre

CULTURE	NOM	PRENOM
TITULAIRE	LE ROUX	Laëtitia
SUPPLEANT	GOMEZ	Magdalena

SPORTS	NOM	PRENOM
TITULAIRE	FIORENZANO	Johan
SUPPLEANT	VINCANT	Olivier

CLETC	NOM	PRENOM
TITULAIRE	CATHALA	Serge
SUPPLEANT	PERRY	Julien

MUTUALISATION INTERCOMMUNALE DES RESSOURCES	NOM	PRENOM
TITULAIRE	GOMEZ	Magdalena
SUPPLEANT	CRES	Elodie

## Délibération n°046/2026 : Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (CCID)

Rapporteur Serge CATHALA

Serge CATHALA expose :

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de 2 000 habitants et plus, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communale des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens

affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 8 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par la directrice départementale des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
CATHALA Serge, <b>Maire</b>	LE ROUX Laëtitia
PERRY Julien	SANCHEZ Jeannette
PELAPRAT Jean	FIORENZANO Johan
HAZEL Robert	BRUNEL Isabelle
CHAUDOREILLE Claudine	DREVON Nicolas
BOUCHERIGUENE Alain	VINCANT Olivier
GRAILHE Philippe	MOH Cyril
LEFORT Eveline	CRES Elodie
HAZEL Muriel	PORTMANN Jeanne
CHALIER Rémi	BOURHIL Mohamed
MALEN Rémy	GOMEZ Magdalena
CAPY Claire	NOHARET Alexandre
VIGNE Brigitte	HAGEN Aurélie
FABRIGUES Marie-Thérèse	BERTHOLAT Aurélie
MARION Jean-Jacques	ESTOR Adrien
RIGAUX Catherine	RIBOT Johana

Le Conseil municipal,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

### DECIDE à l'unanimité

- D'approuver la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer à la directrice départementale des finances publiques ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

### Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Du 03 avril 2026 2026 au 15 avril 2026

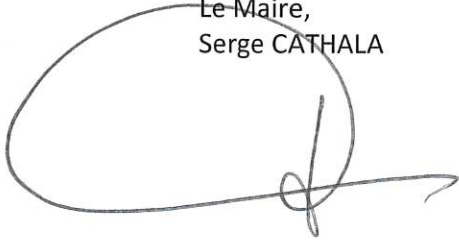
- Déclarations d'intention d'aliéner déposées avec décisions de non préemption : Parcelles AH 764 – 765
- Arrêtés portant nomination de 4 membres du CCAS (MALEN Rémy, CAPY Claire, RODRIGUEZ Enrique, FOURCADE Marie-Pierre)
- Arrêté portant désignation du correspondant défense (GRAILHE Philippe)
- Devis validés :

DESIGNATION	ENTREPRISE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Médiathèque : Atelier robotique « robots chiens »	François MIRABEL	250.00	250.00
Médiathèque : Fonds documentaire	KILEMA EDITIONS	413.30	438.37

Service technique : Renault master espaces verts réparation système freinage	DELKO	635.31	762.38
Service technique : remplacement des batteries du Glutton et entretien 1 000 heures	GLUTTON	3 113.59	3 736.31

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h18.

Le Maire,  
Serge CATHALA



La Secrétaire de séance,  
Jeannette SANCHEZ



